

La rentrée scolaire 20-21 à l'ECGF suivra les éléments du [concept de protection](#) pour l'enseignement dans les écoles du degré secondaire supérieur.

- La rentrée scolaire a lieu **par classes entières en présentiel**.
- Selon les règles en vigueur, le port du masque est **obligatoire sur tout le périmètre de l'ECGF** si la distance de 1,5m ne peut être garantie, sauf...
 - à la cafétéria où les [règles Gastro](#) sont en vigueur;
 - aux cours de sport où les [règles du Service du Sport](#) (Sspo) sont en vigueur.
- L'école ne fournit pas de masques, ils font partie du matériel personnel à apporter. Les masques en tissu doivent être certifiés OFSP. Les visières peuvent être ajoutées au masque, mais elles ne remplacent en aucun cas celui-ci. Merci de respecter les [recommandations](#) de l'OFSP.
- Les règles d'hygiène restent d'actualité : les produits de désinfection sont fournis par l'école à l'entrée des bâtiments et dans les salles de classe. La désinfection régulière des places de travail reste une mesure à appliquer consciencieusement.
- En cas de développement de symptômes du Cov-19 (toux, fièvre, etc...), se placer en isolement, se faire tester et informer le secrétariat de l'absence. Si le test est positif, informer dans les meilleurs délais le proviseur.
En cas de placement en quarantaine conformément aux directives et instructions des autorités sanitaires, le signaler au secrétariat.
- Seul l'accès par la rampe côté salles de sport sera autorisé lors du jour de rentrée scolaire, le jeudi 27.08.2020.

La direction de l'ECGF se réjouit de vous revoir
et de recommencer l'année scolaire à vos côtés!



Concept de
protection S2 2020-21